

Catégorie A1, A2 du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante

Pourquoi le permis A1 ?

Pour pouvoir conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme à partir de 16 ans.

Pourquoi le permis A2 ?

Depuis le 2 juin 2016, le permis A2 est destiné à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

La formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables,

la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

La formation théorique

Tout d'abord, vous devez effectuer en premier lieu une évaluation pour permettre d'établir un nombre d'heures prévisionnelles nécessaire à l'obtention du permis de conduire. Elle doit être faite avant toute signature de contrat.

Celle-ci se passe sur la piste privée de l'école de conduite avec le moniteur deux-roues.

L'apprentissage de l'épreuve théorique, c'est-à-dire « le code » peut commencer. Pour cela, vous pouvez vous rendre au sein de l'école de conduite afin de suivre les cours de code avec un moniteur et / ou apprendre de chez vous via la plateforme web.

Tous les cours regroupent les thèmes du Code de la route, à savoir :

1. THEME A : Les premiers secours ;
2. THEME C : Le conducteur ;
3. THEME D : Règlementation générale et divers ;
4. THEME E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
5. THEME L : Dispositions légales en matière de circulation routières ;
6. THEME M : Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
7. THEME P : Précautions nécessaires en prenant et en quittant le véhicule ;

8. THEME R : La route ;
9. THEME S : Equipements de sécurité des véhicules ;
10. THEME U : Les autres usagers de la route.

Vous pouvez commencer votre apprentissage théorique et conduite en parallèle, une fois que vous êtes prêt, vous pouvez passer l'examen du « Code ».

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN THEORIQUE

Pour passer l'examen du code, il vous faut avoir au moins 16 ans dans le cadre du permis A1 ou 17 ans dans le cadre du permis A2.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ainsi que de votre convocation.

L'épreuve se passe au sein d'un établissement agréé (La Poste, SGS...) et dure un peu moins d'une heure. Une série de 40 questions vous est posée, si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen.

Les résultats sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'école de conduite qui vous informera de la réussite ou non de l'examen.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre Permis de Conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION

Les candidats sourds ou malentendants et non francophones peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.



Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• C : Le conducteur	
• R : La route	
• U : Les autres usagers	
• D : Réglementation générale et divers	
• A : Les premiers secours	
• P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• S : Equipements de sécurité des véhicules	
• E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

LA FORMATION PRATIQUE

Elle se compose de deux parties :

- La première : hors circulation : elle dure au moins 8 heures sur la piste privée de l'auto-école, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée ;
- La seconde : en circulation : elle dure au moins 12 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo, voies rapides...). L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise de l'information, circulation inter-files...

Pour les détenteurs du permis A1 souhaitant passer la catégorie A2, la formation aura une durée de 15 heures (5h hors circulation et 10h en circulation).

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux			0	6	15	1	1	1
Courtoisie			+1					
Total général								25

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible en suivant ce lien <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire> avec votre numéro NEPH, 48 heures après.

